Rapport ministériel sur le rendement

Tribunal de la dotation de la fonction publique

2013-2014

L'honorable Shelly Glover, C.P., députée
Ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le président du Tribunal de la dotation de la fonction publique, 2014

N° de cat. SQ2-1/2014F-PDF
ISSN 2368-402X

Ce document est disponible sur le site Web du Tribunal de la dotation de la fonction publique à l'adresse http://www.psst-tdfp.gc.ca.

Ce document est disponsible en médias substituts sur demande.

Table des matières

Avant-propos iii

Message du président 1

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation 3

- Profil de l'organisation 3
- Contexte organisationnel 4
- Dépenses réelles 8
- Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental 9
- Tendances relatives aux dépenses du ministère 10
- Budget des dépenses par crédit voté 10

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique 11

- Résultat stratégique 11
- Programme 1.1 : Arbitrage et médiation 11
- Services internes 16

Section III : Renseignements supplémentaires 17

- Faits saillants des états financiers 17
- États financiers 19
- Tableaux de renseignements supplémentaires 20
- Dépenses fiscales et évaluations 21

Section IV : Coordonnées de l'organisation 23

Annexe : Définitions 25

Notes de fin de document 29

Avant-propos

Le rapport ministériel sur le rendement fait partie de la série de documents budgétaires. Ces documents appuient les lois de crédits, qui précisent les montants pouvant être dépensés par le gouvernement et à quelles fins générales. Les documents budgétaires comptent trois parties.

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales.

Partie II – Le budget principal des dépenses décrit les ressources financières requises au prochain exercice pour chaque ministère, organisme et société d'État.

Partie III – Les plans de dépenses des ministères sont constitués de deux documents. Le rapport sur les plans et les priorités (RPP) est un plan de dépenses établi par chaque ministère et organisme qui reçoit des crédits parlementaires (à l'exception des sociétés d'État). Ce rapport présente des renseignements détaillés, pour une période de trois ans commençant à l'exercice indiqué dans le titre du rapport, sur les priorités, les résultats stratégiques, les programmes, les résultats attendus et les ressources connexes requises. Le Rapport ministériel sur le rendement (RMR) dresse un bilan du rendement réel obtenu par chaque ministère et organisme au cours du plus récent exercice terminé, en fonction des plans, des priorités et des résultats attendus énoncés dans son propre RPP. Le RMR informe les parlementaires et la population des résultats obtenus par les organisations pour les Canadiens.

Le budget supplémentaire des dépenses renferme en outre des renseignements sur les besoins relatifs aux dépenses qui n'étaient pas suffisamment définis pour être inclus dans le budget principal des dépenses ou qui ont ultérieurement été précisés afin de rendre compte de l'évolution de programmes et de services donnés.

L'information financière présentée dans le RMR provient directement des autorisations décrites dans le budget principal des dépenses et des renseignements fournis dans le RPP sur les dépenses prévues. Cette information financière correspond à celle fournie dans les Comptes publics du Canada. Ceux-ci renferment l'État consolidé de la situation financière, l'État consolidé des résultats et du déficit accumulé, l'État consolidé de la variation de la dette nette et l'État consolidé des flux de trésorerie du gouvernement du Canada, de même que des renseignements détaillés des opérations financières ventilés par portefeuille ministériel pour un exercice donné. Deux types d'information financière présentée dans le RMR proviennent des Comptes publics du Canada : les autorisations budgétaires disponibles pour emploi au nouvel exercice par une organisation qui reçoit des crédits parlementaires, et les autorisations utilisées lors de cet exercice. Ces dernières autorisations correspondent aux dépenses réelles décrites dans le RMR.

La *Politique sur la structure de la gestion, des ressources et des résultats* du Conseil du Trésor favorise une plus grande concordance de l'information sur le rendement présentée dans les RMR, les autres documents budgétaires et les Comptes publics du Canada. Pour les organisations qui reçoivent des crédits parlementaires, la Politique définit l'architecture d'alignement des programmes comme une structure par rapport à laquelle l'information sur le rendement financier et non financier est fournie aux fins des documents budgétaires et des rapports au Parlement. Peu importe si l'organisation présente l'information dans le budget principal des dépenses, le RPP, le RMR ou les Comptes publics du Canada, la même structure est utilisée.

Dans le but de mieux appuyer les décisions sur les crédits, un certain nombre de changements ont été apportés aux RMR en 2013-2014. Le RMR présente maintenant les renseignements sur les finances, les ressources humaines et le rendement dans la section II, au niveau le plus bas de l'architecture d'alignement des programmes, le cas échéant.

Le format et la terminologie du RMR ont également été modifiés afin de le rendre plus clair et cohérent et de mettre davantage l'accent sur l'information du budget des dépenses et des Comptes publics. De plus, l'information ministérielle concernant la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) a été regroupée dans un nouveau tableau de renseignements supplémentaires qui sera affiché sur le site Web du ministère. Ce tableau comprend tous les éléments de la Stratégie qui étaient auparavant fournis dans les RMR et les sites Web ministériels, y compris les rapports sur l'écologisation des opérations gouvernementales et les évaluations environnementales stratégiques. La section III du rapport fournira un lien vers le nouveau tableau dans le site Web du ministère. Enfin, les définitions des termes utilisés sont maintenant fournies en annexe.

Message du président

J'ai le plaisir de présenter le Rapport ministériel sur le rendement du Tribunal de la dotation de la fonction publique pour l'exercice 2013-2014.

Encore une fois, le Tribunal a continué de faire des progrès dans l'exécution de son mandat. Je suis particulièrement heureux d'annoncer que le délai de publication des décisions à la suite d'une audience formelle a été réduit considérablement : le Tribunal a rendu 88 % de ses décisions dans les quatre mois suivant l'audience.

L'examen du projet pilote des audiences accélérées a fait ressortir que le modèle élaboré à cet égard permettrait de simplifier et de condenser le processus d'arbitrage, et que les décisions pourraient être rendues dans un délai de moins d'un mois suivant l'audience. Le Tribunal a donc ajouté le processus d'audience accélérée à ses pratiques opérationnelles, et je m'attends à ce qu'environ le tiers des audiences soient tenues selon ce modèle.

En outre, le Tribunal a lancé avec succès son nouveau système de gestion de cas, fourni de la formation en ligne sur la médiation et favorisé le recours aux téléconférences et aux vidéoconférences.

Dans l'ensemble, le Tribunal a continué d'assurer le règlement rapide des plaintes : 88 % de celles-ci sont résolues dans les 270 jours suivant leur réception.

La *Loi sur la Commission des relations de travail et de l'emploi dans la fonction publique* (LCRTEFP), qui a reçu la sanction royale le 12 décembre 2013, établit la Commission des relations de travail et de l'emploi dans la fonction publique (CRTEFP), laquelle regroupera les fonctions de la Commission des relations de travail dans la fonction publique et celles du Tribunal de la dotation de la fonction publique.

Comme l'établissement de la nouvelle CRTEFP deviendra effectif à une date fixée par décret, les deux organisations ont continué de fonctionner de façon indépendante pour le reste de l'exercice financier 2013-2014 tout en entreprenant les préparatifs nécessaires au regroupement réussi de leurs fonctions.

Guy Giguère
Président et premier dirigeant

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation

Profil de l'organisation

Ministre de tutelle : L'honorable Shelly Glover, C.P., députée

Premier dirigeant : Guy Giguère, président et premier dirigeant

Portefeuille ministériel : Patrimoine canadien

Instruments habilitants : *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* (LEFP)[i]

Année d'incorporation ou de création : 31 décembre 2005

Contexte organisationnel

Raison d'être

Le Tribunal de la dotation de la fonction publique (le Tribunal) est un organisme indépendant et quasi judiciaire, créé en vertu de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* (LEFP) pour instruire les plaintes liées aux nominations internes et aux mises en disponibilité au sein de la fonction publique fédérale. Le Tribunal tient des audiences, des conférences de règlement et des séances de médiation afin de régler les plaintes.

Dans l'exécution de son mandat, le Tribunal favorise l'adoption de pratiques de dotation équitables et transparentes et contribue à bâtir une fonction publique fondée sur le mérite, qui incarne la dualité linguistique et les droits de la personne et qui vise l'excellence.

Responsabilités

Le Tribunal tire son mandat de la LEFP et est chargé d'examiner les plaintes présentées en vertu de la *Loi* en ce qui concerne les processus de nomination internes et les processus de mise en disponibilité au sein du gouvernement du Canada, et de statuer sur ces plaintes de manière impartiale et en temps opportun.

En mars 2014, le gouvernement a présenté le projet de loi C-31(*Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2014*), lequel a reçu la sanction royale en juin 2014. Il vise à centraliser et à coordonner la prestation des services de soutien à certains tribunaux administratifs, dont le Tribunal de la dotation de la fonction publique (qui deviendra la CRTEFP par fusionnement avec la CRTFP), par l'entremise d'une seule organisation intégrée, soit le Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs (SCDATA).

Résultats stratégiques et architecture d'alignement des programmes

1. Résultat stratégique : Résolution juste et impartiale des différends survenant dans le cadre des nominations internes et des mises en disponibilité au gouvernement du Canada.[1]

1.1 Programme : Arbitrage et médiation des plaintes déposées en vertu de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*.

Services internes

Priorités organisationnelles

Priorité	Type[2]	Résultat stratégique
Processus efficaces, simplifiés et bien étayés	Priorité permanente	Résolution juste et impartiale des différends survenant dans le cadre des nominations internes et des mises en disponibilité au gouvernement du Canada.
Sommaire des progrès		
• Le Tribunal a lancé son nouveau système de gestion de cas en novembre 2014, soit 14 mois après le début des travaux de mise en œuvre du projet. Le personnel du Tribunal a collaboré avec les experts-conseils responsables de l'élaboration du système afin de veiller à ce qu'il soit optimisé et configuré conformément aux besoins opérationnels du Tribunal. Le système a été rénové progressivement afin d'en améliorer la fonctionnalité. • Le Tribunal a peaufiné son processus d'audience accélérée, qui a été élaboré dans le cadre d'un projet pilote en 2012-2013, et l'a intégré à ses pratiques opérationnelles régulières. • Le Tribunal a continué d'élaborer des guides en langage clair sur le processus de plainte à l'intention des parties et de les publier sur son site Web.		

1. Dans la modification apportée en juin 2013 à la Structure de gestion, des ressources et des résultats du Tribunal, ce résultat a été remplacé par : « Résolution juste et impartiale des différends survenant dans le cadre des nominations internes et des mises en disponibilité dans la fonction publique fédérale. »
2. Les différents types de priorités sont les suivants : priorité déjà établie – établie au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé dans le rapport; priorité permanente – établie au moins trois exercices avant l'exercice visé dans le rapport; priorité nouvelle – établie au cours de l'exercice visé dans le RPP ou le RMR.

Priorité	Type	Résultat stratégique
Publication des motifs de décision en temps opportun.	Priorité permanente	Résolution juste et impartiale des différends survenant dans le cadre des nominations internes et des mises en disponibilité au gouvernement du Canada.

Sommaire des progrès

- Le Tribunal continue de remplir son mandat en rendant des décisions en temps opportun. Il a amélioré considérablement le délai de publication des décisions : en 2013-2014, 87,9 % d'entre elles ont été rendues dans les quatre mois suivant une audience formelle.
- Le Tribunal a peaufiné son processus d'audience accélérée, qui a été élaboré dans le cadre d'un projet pilote en 2012-2013, et l'a intégré à ses pratiques opérationnelles régulières. Le processus s'est avéré une manière efficace d'améliorer les services en réduisant le temps nécessaire à la tenue des audiences et à la rédaction des décisions pour les dossiers peu complexes.

Priorité	Type	Résultat stratégique
Lieu de travail où tous se sentent valorisés et sont conscients de l'importance de leur contribution.	Priorité permanente	Résolution juste et impartiale des différends survenant dans le cadre des nominations internes et des mises en disponibilité au gouvernement du Canada.

Sommaire des progrès

- Le Tribunal a offert des possibilités de perfectionnement au personnel et a continué d'aider celui-ci à améliorer ses aptitudes et à acquérir de nouvelles compétences favorisant le développement de carrière, afin de promouvoir un milieu de travail sain et actif, contribuant ainsi à la satisfaction au travail et à la productivité, en appui aux objectifs de l'organisation.
- Le Tribunal a entrepris des évaluations préliminaires afin d'optimiser ses processus internes en prévision des changements nécessaires à la création de la Commission des relations de travail et de l'emploi dans la fonction publique (CRTEFP), issue de la fusion de la Commission des relations de travail dans la fonction publique et du Tribunal de la dotation de la fonction publique.

Analyse des risques

Principaux risques

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
Système de gestion de cas	Le Tribunal a lancé son nouveau système de gestion de cas en novembre 2014, soit 14 mois après le début des travaux de mise en œuvre du projet. Les employés ont examiné de près les fonctions du nouveau système afin de valider et d'assurer sa mise en œuvre ainsi que de le perfectionner. Pour ce faire, un dialogue continu a été maintenu avec eux, et de la formation leur a été offerte.	Arbitrage et médiation des plaintes déposées en vertu de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*.
Ressources humaines	La *Loi sur la Commission des relations de travail et de l'emploi dans la fonction publique* (LCRTEFP), qui a reçu la sanction royale le 12 décembre 2013, établit la Commission des relations de travail et de l'emploi dans la fonction publique (CRTEFP), qui regroupe les fonctions de la Commission des relations de travail dans la fonction publique et du Tribunal de la dotation dans la fonction publique. Les deux organisations ont continué de fonctionner de façon indépendante pour le reste de l'exercice tout en entreprenant les préparatifs appropriés.	Services internes
Charge de travail	Le Tribunal dispose d'un processus pour gérer l'accroissement éventuel du nombre de plaintes et de leur complexité, particulièrement pour les plaintes relatives aux mises en disponibilité.	Arbitrage et médiation des plaintes déposées en vertu de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*.
Rapports et décisions clés	Le Tribunal a surveillé les décisions rendues par la Cour fédérale, la Cour d'appel fédérale et la Cour suprême du Canada à l'égard de ses décisions pour lesquelles les plaignants ont présenté une demande de révision judiciaire.	Arbitrage et médiation des plaintes déposées en vertu de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*.

Dans la perspective de devoir instruire un nombre croissant de plaintes par suite des mesures d'économies et de réduction des effectifs mises en œuvre par les ministères, le Tribunal s'est préparé à gérer un nombre important de plaintes relatives aux mises en disponibilité. L'impossibilité de prévoir la charge de travail continue de représenter un défi pour le Tribunal au chapitre de la planification. En 2013-2014, le nombre de plaintes reçues par le Tribunal a diminué légèrement par rapport à l'exercice précédent.

Dépenses réelles

Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues)
5 443 445	5 443 445	5 656 175	4 768 690	(674 755)

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (réel moins prévu) 2013-2014
38	31	(7)

Sommaire du rendement budgétaire pour les résultats stratégiques et les programmes (dollars)

Résultats stratégiques, programmes et Services internes	Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012-2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2011-2012
Résultat stratégique 1 : Résolution juste et impartiale des différends survenant dans le cadre des nominations internes et des mises en disponibilité au gouvernement du Canada								
Arbitrage et médiation des plaintes déposées en vertu de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*.	3 973 715	3 973 715	4 003 475	4 003 475	4 090 572	3 680 159	3 747 033	3 644 333
Total partiel	3 973 715	3 973 715	4 003 475	4 003 475	4 090 572	3 680 159	3 747 033	3 644 333
Services internes Total partiel	1 469 730	1 469 730	1 477 641	1 477 641	1 565 603	1 088 531	1 361 774	1 291 743
Total	5 443 445	5 443 445	5 481 116	5 481 116	5 656 175	4 768 690	5 108 807	4 936 076

Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental

Harmonisation des dépenses réelles pour 2013-2014 avec le cadre pangouvernemental[ii] (dollars)

Résultat stratégique	Programme	Secteur de dépenses	Résultat du gouvernement du Canada	Dépenses réelles 2013-2014
Résolution juste et impartiale des différends survenant dans le cadre des nominations internes et des mises en disponibilité au gouvernement du Canada	Arbitrage et médiation des plaintes déposées en vertu de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*.	Affaires gouvernementales	Des activités gouvernementales bien gérées et efficaces	3 680 159

Total des dépenses par secteur de dépenses (dollars)

Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues	Total des dépenses réelles
Affaires économiques	0	0
Affaires sociales	0	0
Affaires internationales	0	0
Affaires gouvernementales	3 973 715	3 680 159

Tendances relatives aux dépenses du ministère

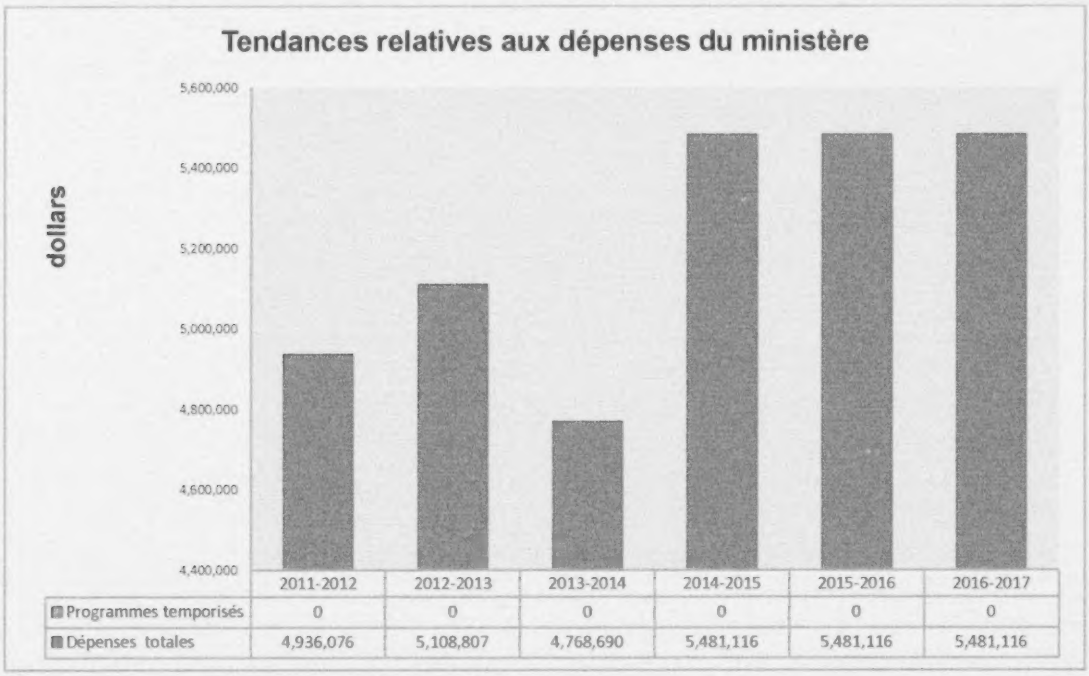

Les dépenses prévues du Tribunal sont demeurées plutôt stables au cours des dernières années. En 2013-2014, les dépenses réelles du Tribunal se sont établies à 4,8 millions de dollars, ce qui représente une diminution de 7 % par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution est principalement attribuable à une réduction des dépenses relatives au personnel, laquelle découle principalement d'une réduction du personnel par attrition.

Budget des dépenses par crédit voté

Pour obtenir des renseignements au sujet des crédits votés et des dépenses législatives du Tribunal, veuillez consulter les *Comptes publics du Canada 2014* sur le site Web de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada[iii].

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique

Résultat stratégique :

Résolution juste et impartiale des différends survenant dans le cadre des nominations internes et des mises en disponibilité au gouvernement du Canada.

Mesure du rendement

Indicateur de rendement	Cible	Résultats réels
Pourcentage de plaintes soumises à la révision judiciaire au motif que le Tribunal n'a pas respecté un principe de justice naturelle, l'équité de la procédure ou toute autre procédure.	3 %[3]	Environ 3,7 % de toutes les décisions finales ont été renvoyées aux fins de révision judiciaire au motif que le Tribunal n'avait pas respecté un principe de justice naturelle, l'équité procédurale ou toute autre procédure. En 2013-2014, le Tribunal a rendu 215 décisions finales (33 décisions avec motifs et 182 décisions-lettres). Huit demandes de révision judiciaire ont été présentées à la Cour fédérale pour les motifs mentionnés plus haut[4].

Programme 1.1 : Arbitrage et médiation

Arbitrage et médiation des plaintes déposées en vertu de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*.

Description

Le Tribunal tient des audiences et offre des services de médiation en vue de régler les plaintes.

[3] Dans la modification apportée en juin 2013 à la Structure de gestion, des ressources et des résultats du Tribunal, cette cible a été remplacée par « Moins de 5 % ».

[4] De ces huit demandes, une a été abandonnée et quatre ont été rejetées en date du 9 juillet 2014.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
3 973 715	3 973 715	4 090 572	3 680 159	(293 556)

Ressources humaines (Équivalents temps plein [ETP])

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
28	24	(4)

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Décisions judicieuses et bien étayées rendues par le Tribunal en temps opportun.	Pourcentage de décisions dont les motifs sont diffusés dans les quatre mois suivant l'audience.	80 %	87,9 %
	Pourcentage des décisions du Tribunal confirmées à la suite d'une révision judiciaire[5].	95 %	100 %
Utilisation optimale des services de résolution des conflits du Tribunal par les parties.	Pourcentage de séances de médiation qui ont donné lieu au retrait de la plainte.	70 %	81 %

[5] Dans la modification apportée en juin 2013 à la Structure de gestion, des ressources et des résultats du Tribunal, cet indicateur a été remplacé par : « Considérant le nombre des décisions soumises à la révision judiciaire, pourcentage de décisions confirmées par rapport au total des décisions émises. »

Analyse du rendement et leçons retenues

Décisions dont les motifs sont diffusés dans les quatre mois suivant l'audience

Le but premier du Tribunal consiste à rendre, dans un délai raisonnable, des décisions de grande qualité au sujet des plaintes qu'il reçoit.

Au fur et à mesure que le Tribunal établit sa jurisprudence, le délai pour rendre une décision à la suite d'une audience s'améliore d'année en année. En 2011-12, 49 % des décisions ont été rendues dans les quatre mois suivant l'audience formelle. Ce pourcentage est passé à 72 % en 2012-2013, puis à 87,9 % en 2013-2014.

Décisions rendues dans les quatre mois suivant l'audience

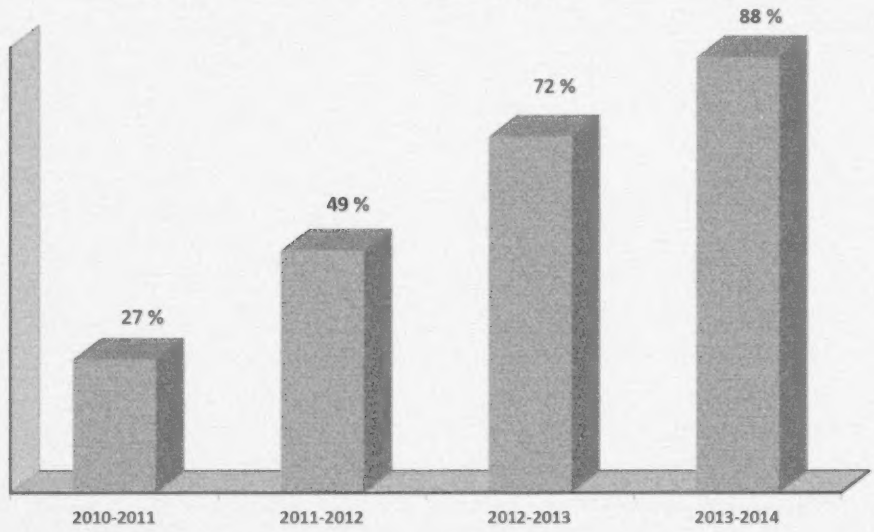

En 2013–2014, le Tribunal a classé 521 dossiers de plainte. De ce nombre, 459 (88,1 %) ont été classés dans les 270 jours suivant la réception de la plainte.

Décisions du Tribunal confirmées à la suite d'une révision judiciaire

Le nombre de demandes de révision judiciaire accueillies par rapport au nombre de demandes déposées à la Cour fédérale (CF) constitue une mesure de la qualité des décisions du Tribunal. Au total, des 215 décisions finales rendues par le Tribunal, 8 ont fait l'objet d'une révision judiciaire. De ces 8 demandes, une a été abandonnée et 4 ont été rejetées en date du 9 juillet 2014.

Vue d'ensemble des demandes de révision judiciaire	2007–2013	2013–2014
Nombre de demandes de révision judiciaire déposées	32	8
Demandes rejetées ou sans objet	9	5
Demandes accueillies	7	0
Désistements	10	5
Demandes en instance	1	8*
Nombre de décisions finales rendues par le Tribunal	965	215
Pourcentage des décisions confirmées	99,3 %	100 %

*Remarque : Des 8 demandes de révision judiciaire, 4 sont en attente de la décision de la Cour.

Retrait de la plainte découlant de la médiation

En 2013–2014, 155 séances de médiation ont eu lieu, ce qui a permis de régler 126 plaintes. Le taux de réussite global s'élève ainsi à 81 %. Le taux de satisfaction des participants à la médiation, lequel repose sur les commentaires formulés à l'égard du processus de médiation et du travail du médiateur, était de 92 %.

Plaintes soumises à la médiation	260
Séances de médiation menées	155
Plaintes résolues par la médiation	126
Taux de réussite de la médiation	81 %

Médiation par téléphone et vidéoconférence

Pour améliorer les services offerts à ses clients et réaliser des économies et des gains d'efficience, le Tribunal a tenu davantage de séances de médiation et de pré-médiation par téléphone et vidéoconférence. La proportion de séances de médiation tenues entièrement par téléphone ou par vidéoconférence a augmenté, passant de 15 % l'an dernier à 55 % cette année.

Audiences accélérées

L'examen du projet pilote des audiences accélérées a fait ressortir que le modèle élaboré à cet égard permettrait d'améliorer les services offerts aux parties. Il est recommandé pour les cas les moins complexes, car il permettrait de simplifier et de condenser considérablement le processus d'arbitrage, et de faire en sorte que les décisions soient rendues dans un délai de moins d'un mois suivant l'audience. Le Tribunal a donc ajouté le processus d'audience accélérée à ses pratiques opérationnelles et s'attend à ce que le tiers des audiences soient tenues selon ce modèle.

Conférences de règlement

Encore une fois, ce processus s'est avéré hautement efficace. En général, les plaintes sélectionnées aux fins d'une conférence de règlement sont des plaintes pour lesquelles les parties n'ont pas accepté de participer à une séance de médiation. Ces conférences ont habituellement lieu immédiatement après la conférence préparatoire. Un membre du Tribunal les préside, mais n'instruira pas la plainte si celle-ci n'est pas résolue. En 2013-2013, le Tribunal a prévu un total de 39 conférences de règlement (18 en personne et 21 par téléphone). Vingt-neuf conférences de règlement ont eu lieu, ce qui a permis le retrait de 25 plaintes.

Services internes

Description

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
1 469 730	1 469 730	1 565 603	1 088 531	(381 199)

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
10	7	(3)

Analyse du rendement et leçons retenues

Le Tribunal continue à surveiller régulièrement sa planification opérationnelle, stratégique et financière, de façon à ce que les coûts soient examinés et passés en revue. Il continue également à assurer la stabilité au sein de l'organisation en gérant les priorités et les demandes opérationnelles et en tirant parti au maximum des capacités et du savoir à l'interne.

Section III : Renseignements supplémentaires

Faits saillants des états financiers

Tribunal de la dotation de la fonction publique
État condensé des opérations et de la situation financière nette ministérielle (non audité) [6]
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014
(dollars)

	Résultats attendus 2013-2014	Résultats réels 2013-2014	Résultats réels 2012-2013	Écart (résultats réels 2013-2014 moins résultats attendus 2013-2014)	Écart (résultats réels 2013-2014 moins résultats réels 2012-2013)
Total des charges	6 175 107	4 876 943	5 671 652	(1 298 164)	(794 709)
Total des revenus	-	-	-	-	-
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	6 175 107	4 876 943	5 671 652	(1 298 164)	(794 709)
Situation financière nette du ministère	(100 523)	141 860	(364 677)	242 383	506 537

Pour ce qui est des dépenses réelles, le coût de fonctionnement net (avant le financement du gouvernement à la fin de l'exercice) a diminué de 795 000 $ comparativement à l'exercice précédent en raison d'une diminution des salaires et des avantages sociaux ainsi que d'une réduction des coûts liés aux déplacements et à la location. La diminution des dépenses liées à la location est principalement attribuable à l'achat de licences d'utilisation de logiciels au cours de l'exercice précédent et à un recours accru aux téléconférences pour la médiation et certaines fonctions d'arbitrage, lequel a entraîné une réduction des besoins en matière de location de salles. Les déplacements liés aux audiences et aux séances de médiation ont diminué considérablement en raison des efforts continus déployés par le Tribunal afin de trouver d'autres modes innovateurs de résolution des conflits pour traiter les plaintes en utilisant la technologie existante, dont les téléconférences et les vidéoconférences.

[6] Les états financiers du Tribunal pour 2013-2014 se trouvent sur son site Web, à http://psst-tdfp.gc.ca/article.asp?id=3495.

Selon les états financiers du Tribunal, les dépenses totales se sont établies à 4,9 millions de dollars en 2013-2014. La majorité des fonds, soit 2,9 millions de dollars (60,3 %), ont été consacrés aux services d'arbitrage. Les services de médiation ont représenté 713 000 $, ou 14,6 % du total des dépenses. Les services internes ont pour leur part coûté 1,2 million de dollars, ce qui représente 25,1 % des dépenses totales.

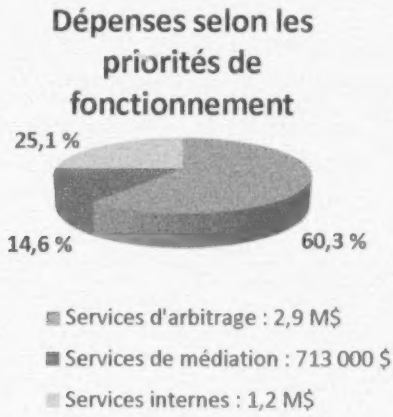

Les dépenses totales du Tribunal se sont établies à 4,9 millions de dollars en 2013-2014, dont 3,9 millions de dollars (79,6 %) ont été consacrés aux salaires et aux avantages sociaux des employés. Une somme de 915 000 $ (18,8 % des dépenses) a été consacrée aux autres coûts de fonctionnement (comme le transport, les services professionnels, l'hébergement et les locaux requis pour les audiences et la médiation). Les 81 000 $ restants, qui représentent 1,6 % des dépenses du Tribunal, ont servi à la traduction des décisions (affectation à but spécial).

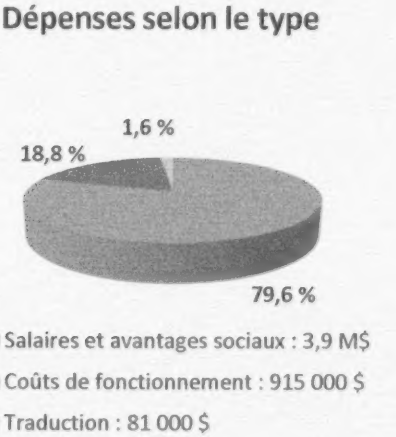

Tribunal de la dotation de la fonction publique
État condensé de la situation financière (non audité)
Au 31 mars 2014
(dollars)

	2013-2014	2012-2013	Écart (2013-2014 moins 2012-2013)
Total des passifs nets	641 181	1 037 272	(396 091)
Total des actifs financiers nets	180 137	435 348	(255 211)
Dette nette du ministère	461 044	601 924	(140 880)
Total des actifs non financiers	602 904	237 247	365 657
Situation financière nette du ministère	141 860	(364 677)	506 537

La variation de 366 000 $ du montant total des actifs non financiers à la fin de l'exercice et de 507 000 $ dans la situation financière nette est principalement attribuable à la capitalisation des investissements du Tribunal dans son système de gestion de cas.

États financiers

Il est possible de consulter les états financiers, qui comprennent l'Annexe à la Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers, sur le site Web du Tribunal de la dotation de la fonction publique[iv].

Tableaux de renseignements supplémentaires

Tous les tableaux de renseignements supplémentaires énumérés dans le Rapport ministériel sur le rendement de 2013-2014 peuvent être consultés sur le site Web du Tribunal de la dotation de la fonction publique[v].

- Rapport sur l'achat écologique

Dépenses fiscales et évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans une publication intitulée *Dépenses fiscales et évaluations*[vi]. Les mesures fiscales présentées dans ladite publication relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

Section IV : Coordonnées de l'organisation

Courrier
Tribunal de la dotation de la fonction publique
240, rue Sparks
6e étage ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0A5

Téléphone
613-949-6516
1-866-637-4491 (sans frais)

ATS (télétype)
866-389-6901

Télécopieur
613-949-6551

Courriel
info@psst-tdfp.gc.ca

Annexe : Définitions

architecture d'alignement des programmes : Répertoire structuré de tous les programmes d'un ministère ou organisme qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

cadre pangouvernemental : Schéma représentant la contribution financière des organisations fédérales qui dépendent de crédits parlementaires en harmonisant leurs programmes avec un ensemble de 16 secteurs de résultat pangouvernementaux de haut niveau regroupés sous 4 secteurs de dépenses.

cible : Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit : Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires : Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses de fonctionnement et en capital; les paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et les paiements à des sociétés d'État.

dépenses non budgétaires : Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues : En ce qui a trait aux RPP et aux RMR, les dépenses prévues s'entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1er février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s'ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son RPP et son RMR.

équivalent temps plein : Mesure utilisée pour déterminer dans quelle mesure un employé représente une année-personne complète dans le budget ministériel. L'équivalent temps plein est calculé en fonction du coefficient des heures de travail assignées et des heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

indicateur de rendement : Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

plan : Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

priorité : Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

programme : Groupe d'intrants constitué de ressources et d'activités connexes qui est géré pour répondre à des besoins précis et pour obtenir les résultats visés, et qui est traité comme une unité budgétaire.

programme temporisé : Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Ce programme est aussi appelé programme à durée temporaire ou programme à élimination graduelle. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

rapport ministériel sur le rendement : Rapport traitant des réalisations concrètes d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires au regard des plans, des priorités et des résultats attendus exposés dans le rapport sur les plans et les priorités correspondant. Ce rapport est déposé au Parlement à l'automne.

rapport sur les plans et les priorités : Rapport fournissant des renseignements au sujet des plans et du rendement prévu sur trois ans d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires. Ces rapports sont déposés au Parlement chaque printemps.

production de rapports sur le rendement : Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

rendement : Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

résultat : Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat stratégique: Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

résultats du gouvernement du Canada : Ensemble de 16 objectifs de haut niveau établis pour l'ensemble du gouvernement et regroupés selon 4 secteurs de dépenses : affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales.

Structure de la gestion, des ressources et des résultats : Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.

Notes de fin de document

i. *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/p-33.01/
ii. Cadre pangouvernemental, http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx
iii. *Comptes publics du Canada 2014*, http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html
iv. Tribunal de la dotation de la fonction publique (TDFP) : http://www.psst-tdfp.gc.ca/
v. Tribunal de la dotation de la fonction publique (TDFP) : http://www.psst-tdfp.gc.ca/
vi. *Dépenses fiscales et évaluations*, http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp